

COMMUNE DE LA VILLENEUVE AU CHÊNE
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU MARDI 26 JUILLET 2016

L'an 2016 le 26 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle des réunions sous la présidence de CERVANTES Jésus, Maire.

Présents : M. CERVANTES Jésus, Maire, M. BACHELERY Alain, M. BRACKE Thierry, Mme DJURICEK Maria, Mme MAROT Aurélie, Mme OCKOCKI Sophie, M. TISSOT Romain, Mme VILLAIN Brigitte.

Absents excusés : M. GARNIER Sylvain, M. MAIER Jean-Paul, M. THOMAS Ludovic.

Pouvoirs : M. GARNIER Sylvain donne pouvoir à M. CERVANTES Jésus
M. MAIER Jean-Paul donne pouvoir à Mme VILLAIN Brigitte.

A été nommé secrétaire : M. BRACKE Thierry

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 27 mai 2016.

Attribution de subventions à 2 associations

- l'Association Municipale des Loisirs : subvention de **530 €**.
- Stade Villeneuvois : subvention de **250 €**

Réalisation d'un audit énergétique sur le bâtiment communal de la mairie

Coût de la prestation est fixé à 900 € H.T soit 1 080 € TTC.

Entretien des voies et espaces verts

Nécessité de trouver des solutions alternatives se substituant aux produits phytosanitaires en raison de leur interdiction à compter de janvier 2017.

Transport des élèves les mercredis au centre de loisirs - Année scolaire 2016-2017

Convention validée, à l'unanimité, pour le transport des élèves fréquentant la cantine et le centre de loisirs de Vendevre sur Barse les mercredis après-midi.

Coût forfaitaire du transport des élèves le mercredi midi pendant la période scolaire : 25 H.T par trajet pour un déplacement de 8 enfants maximum.

Tarifification du service de garderie périscolaire - Année scolaire 2016-2017

Maintien des mêmes tarifs que ceux appliqués pour le 1er semestre 2016, tenant compte du quotient familial.

Les montants forfaitaires sont calculés à la période (= entre chaque période de petites vacances scolaires).

Réalisation de travaux à l'école

Réparation du grillage de l'école, pose de meubles, réparation des portes d'entrée et d'une fenêtre, révision des portes des placards du dortoir, installation d'une réglette au sol pour sécuriser le branchement d'un matériel informatique adapté pour un enfant malvoyant, installation de dévidoirs de papier toilette et remplacement des distributeurs de savon liquide.

Bilan du service périscolaire du 1^{er} semestre 2016

- **Cantine**

- Nombre de repas servis : 1433

- Coût global des repas facturé à la commune : 7165 €
Encaissement des repas facturé aux familles : 6161.90 €
 - Participation aux frais de fonctionnement de la Résidence de l'Orient : 7897,68 €
 - **Transport les mercredis au centre de loisirs**
 - Coût global semestriel : 797,50 €
 - Coût réel pour la commune : 398.75 € (soit 50 % des frais de transport, les 50 % étant pris en charge par la commune de Mesnil Saint Père)
 - **Garderie périscolaire**
 - Charges de personnel (Brut + Charges patronales) = 5 622.67
 - Aides de l'Etat = 3324.35 €
 - Coût réel pour la commune = 2298.32 €
 - **Accueil périscolaire à la MPT**
 - Nombre heures facturées (du 04 janvier au 1^{er} avril 2016) : 57 H
 - Coût facturé (du 04 janvier au 1^{er} avril 2016) : 171 €
- Les heures couvrant la période du 18 avril au 05 juillet ne sont toujours pas facturées à la commune.
- Aide de 1 500 € (soutien au fonctionnement) : 500 € versés en avril et 500 € versés en juillet et 500 € seront versés en décembre 2016

Décision d'interdire les jeux de ballon aux abords de la salle André PLANSON

Bilan des Festivités passées et annonce des manifestations à venir.

Visites de l'Eglise dans le cadre de l'opération « Un jour, Une église » et du programme des Amis du Parc.

Planning des permanences des élus.

10 septembre 2016	Thierry BRACKE
17 septembre 2016	Aurélie MAROT
24 septembre 2016	Brigitte VILLAIN
01 octobre 2016	Sophie OCKOCKI